

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2019

2/1 – MODALITES DE VERSEMENT DES SOLDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la « Politique de la Ville », la Ville de Mons en Barœul soutient le développement des projets portés par les associations qui se mobilisent en faveur des habitants du quartier du « Nouveau Mons ». Cet accompagnement permet aux associations de faire l'objet d'un conventionnement qui encadre le suivi et le contrôle de l'usage des fonds publics : versement d'un acompte en début d'année et du solde de la subvention sur présentation et analyse d'un bilan qualitatif et financier qui est fourni l'année suivante.

Il convient donc de prévoir l'inscription budgétaire des montants financiers correspondant aux soldes restant à verser cette année. Dans cette optique, le tableau suivant rappelle l'intitulé des actions concernées par le versement des soldes de subvention suivants :

Article Fonctionnel	Opérateur	Intitulé de l'action	Montant du solde de subvention
920 25	ADVC	Le Programme d'Initiative Citoyenne	1 500,00
	Caramel	La Nuit de l'ombre 3	3 318,00
	Maillage	Cités Lab	1 350,00
	Nord Nature Chico Mendes	Biodibat	465,00
	Centre Social Imagine	Les mots en safari	484,80
	ADELIE	Mission Locale, PLIE et Maison de l'Emploi	46 819,20
	Sous-Total		
926 3	Centre Social	Création de Jeux	372,00
	La cabane dans les arbres	Tous à la Cabane !	420,00
	Interfaces	Médiation à l'énergie	1 200,00
	Les Potes en Ciel	La Pote Mobile	360,00
	Sous-Total		
924 22	Azimuts	Entre Filles	1 800,00
	Centre Social	Coop Mons	1 584,00
	Caramel	Vélo 18	1 851,00
		Rue du voyage dans le temps	952,80
	La Sauvegarde du Nord	La Boîte à Mots	600,00
	Citéo	Médiateur à l'école	2 340,00
	Sous-Total		
TOTAL			65 416,80 €

Par ailleurs, les conventions passées avec chacun des partenaires associatifs prévoient que le montant définitif des soldes de subvention à verser puisse être minoré au regard du niveau de dépenses effectivement réalisées et dont l'état est transmis auprès des services de la Ville.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les soldes de subventions relatifs aux actions achevées en 2018 et dont les bilans auront été approuvés :

- 53 937,00 € inscrits à l'article fonctionnel 920 25, compte nature 6574,
- 9 127,80 € inscrits à l'article fonctionnel 924 22, compte nature 6574,
- 2 352,00 € inscrits à l'article fonctionnel 926 3, compte nature 6574.